



Article 1 - Organisation des formations

Intra : organisation spécifique pour un salarié ou un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans un lieu défini en concertation avec le client.

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entités différentes.

Article 2 - Conditions, procédure d'inscription et convention

- Après réception de votre commande, ABCDZ établit une convention de formation et/ou un Protocole de formation individuel.
- Imprimer la convention de formation et l'envoyer avec le règlement complet à l'ordre de « ABCDZ » à l'adresse suivante :
SAS ABCDZ - 6 Rue Maurice Hurel - 31500 Toulouse
- L'inscription est définitive dès réception de la convention de formation dûment signée, accompagnée du règlement.
- Faire la demande de prise en charge à votre fonds de formation (OPCO) et joindre à l'imprimé de demande de prise en charge, le programme et la convention de formation faisant office de devis avant le démarrage de la formation. Si vous confiez votre budget formation à un organisme gestionnaire, nous vous prions de bien vouloir nous en informer dès la commande pour éviter toute erreur de facturation.

Article 3 - Tarification et conditions financières

Nos tarifs sont forfaitaires et comprennent l'ensemble de la prestation pédagogique ainsi que les supports et documents remis aux stagiaires. Le tarif des formations correspond à ceux figurant sur nos supports commerciaux en vigueur ou sur nos propositions dont la validité est de 1 mois. Les frais de transport, d'hébergement et de restauration des stagiaires ne sont pas compris. Les tarifs indiqués s'entendent « net de taxe ». Nous ne sommes pas assujettis à la TVA.

Article 4 - Comment financer sa formation ?

Les formations ABCDZ peuvent bénéficier d'une prise en charge par les fonds de la formation.

- Vous êtes salarié
L'OPCO intervient dans vos demandes de formation dans le cadre du Plan de développement des compétences validé par votre employeur.
- Vous êtes demandeur d'emploi
Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation et sa pertinence doivent être validés par le conseiller Pôle emploi. La demande de cette aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Dans le cas de non prise en charge des frais de formation par l'OPCO, les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées. L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part. Aucun escompte ne sera accordé dans le cas d'un règlement anticipé.

ATTENTION : Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre formation auprès de votre OPCO, de faire votre demande de prise en charge avant la formation et de vous faire rembourser les sommes correspondantes. Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Il appartient également au client de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription.

Article 5 - Conditions financières, formations inter-entreprises

L'acceptation de ABCDZ étant conditionnée par le règlement de 100% de la facture avant la formation, ABCDZ se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant qu'ABCDZ n'a pas reçu le règlement ou l'accord de prise en charge de l'OPCO.

Article 6 - Facturation

Les factures et les conventions sont émises à l'inscription. Les tarifs des formations sont indiqués au catalogue. Les repas ne sont compris dans les tarifs des formations.

Les présentes modalités sont applicables pour les actions de formation relevant ou non de la 6ème partie, livre III, du code du travail. Sauf conditions particulières convenues préalablement à la commande et indiquées sur notre proposition, les modalités de facturation seront les suivantes :

- Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Opérateur de Compétences (OPCO), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'OPCO concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci.
- Dans le cas d'une prise en charge partielle de l'OPCO, le solde, excédant le montant pris en charge par l'OPCO, sera facturé au Client dès la fin de l'action de formation.
- Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'OPCO (annulation une semaine avant le début de la formation par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.

Article 7 - Règlement

7.1 - Avances

Les avances sont exigibles à la signature de l'acte contractuel ou au plus tard 1 mois avant le début de la prestation.

7.2 - Modalités de règlement

Les prestations sont réglées par virement bancaire ou, le cas échéant, conformément aux conditions négociées avec le Client.

7.3 - Pénalités de retard

Conformément à la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie n° 2008-776), en cas de non-respect du délai de paiement, nous appliquerons un taux de pénalités selon le taux en vigueur.

Article 8 - Ouverture d'une session de formation

ABCDZ se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques, sanitaires ou en cas de circonstances exceptionnelles.

Article 9 - Convocation

Une convocation au nom du (des) participant(s), vous sera adressée par mail.

- Dans le cadre d'une formation à distance, une procédure de connexion vous sera envoyée.
- Dans le cadre d'une formation sur site externe, un plan d'accès vers le lieu défini et une liste d'hôtels vous sera adressé.

Article 10 - Conditions d'annulation et de report, remplacement d'un participant

- ABCDZ se réserve le droit d'ajourner le stage, au plus tard une semaine avant la date prévue. Dans cette éventualité, aucune indemnité ne sera due par ABCDZ et le règlement sera restitué.
- ABCDZ se réserve la possibilité de reporter un stage inter-entreprises, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. ABCDZ en informera le client dans les plus brefs délais et proposera alors de nouvelles dates.
- Pour toute annulation faite par le stagiaire moins de 15 jours avant le début du stage, il sera facturé au stagiaire 30% du coût du stage.
- En cas d'abandon ou d'absence d'un participant en cours de stage, le stage sera facturé en totalité au stagiaire.
- Dans le cas où un participant est empêché d'assister effectivement à la session à laquelle il est inscrit, son entreprise peut lui substituer un autre collaborateur avec l'accord préalable d'ABCDZ et sous réserve d'avoir les prérequis demandés, avant le début du stage.

Article 11 - Conditions d'annulation des formations par le client

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

11.1 – Pour les formations Intra-entreprises



- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par ABCDZ à ce dernier.
- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 5 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée par ABCDZ à ce dernier. La prise en charge éventuelle par l'OPCO devenant caduque.
- Si un ou des participants ne se présentent pas à une session de formation ou abandonnent en cours de formation, la facture sera établie et devra être payée comme si les participants avaient assisté à la totalité de la session.

11.2 - Pour les Stages Inter-entreprises

- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par ABCDZ à ce dernier.
- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 5 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée par ABCDZ à ce dernier. La prise en charge éventuelle par l'OPCO devenant caduque.
- Si un ou des participants ne se présentent pas à une session de formation ou abandonnent en cours de formation, la facture sera établie et devra être payée comme si les participants avaient assisté à la totalité de la session.

Article 12 - Non-réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Article 13 - Droits d'auteur et de reproduction

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques ou des logiciels mis à disposition par ABCDZ sont interdites. Sauf accord donné par écrit par ABCDZ. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

13.1 - Propriété intellectuelle

Chaque partie s'engage à considérer toutes informations techniques, pédagogiques, didactiques, éducatives, documentaires, financières, commerciales et/ou juridiques, tout savoir-faire relatif à des études, des rapports, des produits ou des développements, des plans, des modélisations etc.... qui lui seront remis par une autre partie comme étant la propriété industrielle et/ou intellectuelle de celle-ci et en conséquence à ne l'utiliser que dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Ces informations ne pourront être communiquées ou rendues accessibles à des tiers, en tout ou en partie sans l'aval écrit préalable de son propriétaire ABCDZ.

Les parties ne s'opposeront à aucun de leurs droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle leur appartenant qui feraient obstacle à la mise en l'œuvre de la commande.

Article 14 - Contenu des prestations

Animation de la formation par le formateur ABCDZ et utilisation par les stagiaires de nos équipements et supports pédagogiques.

Article 15 - Dématérialisation des supports

Dans le cadre de la démarche RSE d'ABCDZ et son engagement pour l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation sont des supports dématérialisés.

Article 16 - Documents régissant l'accord des parties

Les documents régissant l'accord des parties sont, à l'exclusion de tout autre, par ordre de priorité décroissante :

- Le Règlement Intérieur de formation pris en application des articles L.6352-3 à L.6352-5 et R.6352-3 à R.6352-15 du Code du Travail relatif aux droits et obligations des stagiaires au cours des sessions de formation, et à la discipline et aux garanties attachées à la mise en œuvre des formations.

- Les avenants éventuels aux conventions de formation professionnelle acceptées par les deux parties.
- Les conventions de formation professionnelle acceptées par les deux parties.
- Le bulletin d'inscription dûment complété,
- Les avenants aux présentes conditions générales,
- Les présentes conditions générales.
- Les cahiers des charges éventuellement remis par le Client au Prestataire.

En cas de contradiction entre l'un de ces documents, celui de priorité supérieure prévaudra pour l'interprétation en cause. Les dispositions des conditions générales et des documents précités expriment l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. Ces dispositions prévalent donc sur toute proposition, échange de lettres, notes ou courriers électroniques antérieures à sa signature, ainsi que sur toute autre disposition figurant dans des documents échangés entre les parties et relatifs à l'objet du contrat.

Article 17 - Informatique et libertés – RGPD

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande d'inscription. Votre adresse électronique est nécessaire pour vous communiquer différents renseignements pratiques (convention de formation, convocation, attestation de formation, facture...) ainsi que la newsletter d'ABCDZ vous informant de la programmation de ses formations chaque mois.

Toutes ces données sont utilisées par ABCDZ pour la gestion et la promotion de ses propres actions de formation. La SAS ABCDZ est la seule propriétaire des informations recueillies via son site internet ou via les bulletins d'inscription.

ABCDZ s'engage à ne jamais vendre, ni échanger, ni transférer vos informations personnelles à une autre société pour n'importe quelle raison, sans votre consentement.

La protection de vos données personnelles étant essentielle pour son activité, ABCDZ s'engage à conserver toutes vos données personnelles sur un serveur sécurisé et exclusivement accessible aux équipes d'ABCDZ.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail contact@abcdz.fr ou par courrier adressé à ABCDZ.

Article 18 - Prescription de sécurité et protection contre les accidents

Dans le cas d'un stage Inter, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur du site de formation qui seront communiqués en début de session.

Le Client est informé que les informations à caractère personnelles qui sont communiquées à ABCDZ en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels d'ABCDZ pour les besoins desdites commandes.

Article 19 - Conditions de réussite

Les formations sont dispensées en français et les stagiaires doivent en maîtriser l'oral et l'écrit. Des prérequis spécifiques sont précisés dans la fiche produit du catalogue. Ils conditionnent le bon déroulement et l'atteinte des objectifs de la formation.

Article 20 - Tribunal compétent

A défaut de résolution amiable, tout litige sera porté devant le tribunal de commerce de Toulouse.

Article 21 - Loi applicable

Les conditions générales de vente et toutes relations d'ABCDZ avec ses Clients relèvent de la loi française.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Date :

Nom :

Signature :

